

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° 2015 - 34

04 – MISE EN PLACE DU CONSEIL DES USAGERS DE L'ESPACE PUBLIC

Date de la convocation : le 03 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHÉFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

Absent : 0

04 – MISE EN PLACE DU CONSEIL DES USAGERS DE L'ESPACE PUBLIC

EXPOSE

La politique publique conception et entretien des espaces publics affirme la volonté de la Métropole de concevoir des espaces publics agréables à vivre favorisant la mobilité, en s'appuyant sur un dialogue citoyen renouvelé.

Nantes Métropole collabore depuis de nombreuses années avec différentes associations d'usagers pour échanger sur les aménagements réalisés sur l'espace public. La volonté est dorénavant de passer d'une expertise ciblée et partielle des aménagements par un type d'usagers (motards, cyclistes...) à une démarche associant un public plus large, composé à la fois des usagers (particuliers, collectifs d'usagers et lobbys), et des services de Nantes Métropole pour une « montée en puissance » collective (dynamique du consensus et de la qualification mutuelle).

Aussi, il est proposé de mettre en place un lieu d'échanges et de co-construction entre usagers, professionnels de l'aménagement et élus.

A partir d'un niveau de connaissance partagé des politiques publiques concernées (déplacements, espace public, urbanisme, environnement,...), le conseil des usagers de l'espace public sera amené à expertiser les référentiels et pratiques de la Métropole (charte d'aménagement de l'espace public, projets,...), et les faire évoluer en prenant en compte les attentes des usagers.

Le Conseil définira également les conditions d'élargissement progressif de son champ de réflexion pour renforcer la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux (pratiques culturelles, incivilités...) et penser l'espace public avec l'utilisateur afin de faciliter l'appropriation et la pérennité des espaces.

Le conseil, par sa conception, ne se substitue pas aux instances de concertation mises en place par les maires qui restent pilotes de la concertation sur leur territoire.

Le conseil des usagers de l'espace public, sera composé de 3 collèges :

- Un collège d'élus co-présidé par Fabrice Roussel et Thomas Quéro, en charge du pilotage et l'animation du Conseil en associant les élus thématiques et un maire de la minorité. Ce groupe définira les modalités d'organisation et d'animation du conseil et vérifiera que le conseil répond aux objectifs fixés et aux attentes des usagers pour le faire évoluer au besoin.

- Un collège de membres associatifs représentant les usagers des déplacements tous modes (cyclistes, piétons, motards, transports en commun, automobilistes...) dont des associations membres du Collectif transport
 - Les commerçants, association à identifier en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
 - L'égalité entre les femmes et les hommes sur la question du genre et espaces publics
 - Les familles. Des propositions seront faites par l'Union Départementale des Associations Familiales de Loire Atlantique (UDAF 44),
 - Les jeunes,
 - Les pratiques sportives sur l'espace public,
 - L'accessibilité universelle via deux représentants siégeant à la commission intercommunale pour l'accessibilité.

L'élargissement de ce collège est prévu à l'occasion de la montée en puissance des thématiques sociétales au sein du Conseil.

- Un collège d'usagers composé d'environ 15 personnes issues du groupe des citoyens ayant participé au dispositif d'évaluation des espaces publics, avec une répartition géographique d'1/3 de Nantais et 2/3 d'habitants des autres communes de l'agglomération. En fonction des besoins et de l'évolution du conseil cette expertise citoyenne pourra être complétée (représentation des quartiers prioritaires par exemple).

Chaque année, il est prévu d'organiser deux à trois réunions plénières, organe de pilotage du système qui a vocation à :

- fixer le programme annuel
- arrêter la liste de ses membres participant aux différentes instances,
- valider le travail réalisé par les différentes instances et les propositions d'adaptation des référentiels de la Métropole.

La réunion plénière d'installation est envisagée pour mai 2015.

Les membres du conseil seront conviés à trois séminaires annuels thématiques avec audition d'acteurs, visites, restitution d'études,.... Ces séminaires seront un lieu de partage d'une culture commune avec les membres du conseil. Ils seront également ouverts aux membres des instances communales de concertation sur les projets d'aménagement d'espace public et pourraient à terme être ouverts au grand public.

S'appuyant sur les dispositifs de concertation mis en place par les communes, les membres désignés par le conseil pourront donner leur avis sur des grands projets d'espace public (par exemple la Gare de Nantes) en phase amont, afin de favoriser le croisement des expertises et la co-construction.

Enfin des ateliers de co-construction de la charte d'aménagement de l'espace public seront organisés qui s'appuieront sur l'analyse de l'ensemble des évaluations menées sur les aménagements d'espace public. Suite aux évaluations, des propositions de réécriture d'éléments de la charte d'aménagement seront proposées pour validation en réunion plénière.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la mise en place d'un conseil des usagers de l'espace public et sa composition,
2. Autorise la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Nantes, le 10 avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND